

Dans une deuxième vie...
j'aimerais être
du **compost** !



Syndicat Centre Hérault

**La relance du tri
des déchets de cuisine
par le Syndicat Centre Hérault**



SOMMAIRE

1 Le Syndicat Centre Hérault : un engagement pionnier dans la collecte à la source des biodéchets

- ▶ Plus de 10 ans d'expérience dans la collecte des déchets de cuisine, dits «biodéchets»
- ▶ Les biodéchets, mais qu'est-ce que c'est ?
- ▶ 5 moments clefs pour les biodéchets
- ▶ Quelques chiffres
- ▶ Le Syndicat Centre Hérault membre fondateur du réseau CompostPlus

2 Tout sur la campagne de sensibilisation « Dans une deuxième vie ... »

- ▶ Les 4 piliers de cette campagne

3 Transformer les biodéchets en ressource : un enjeu d'avenir

- ▶ L'économie circulaire : un nouveau modèle en plein développement
- ▶ La nécessaire implication des citoyens
- ▶ Valoriser plus pour demander moins (d'impôts)
- ▶ Une forte dynamique locale, nationale, internationale

4 ecovio® : découvrir les avantages du sac compostable

- ▶ ecovio® : le sac biodégradable, compostable et partiellement biosourcé de BASF
- ▶ Les sacs plastiques traditionnels bientôt interdits en supermarchés
- ▶ Les bioplastiques de BASF



Le Syndicat Centre Hérault : un engagement pionnier dans la collecte à la source des biodéchets

Le Syndicat Centre Hérault, créé en 1998, est issu du regroupement de trois Communautés de Communes, Clermontais, Vallée de l'Hérault et Lodévois et Larzac. Il regroupe 76 communes et 74 841 habitants sur une superficie représentant 20 % du département de l'Hérault dans un secteur semi-urbain et rural.



Plus de 10 ans d'expérience dans la collecte des déchets de cuisine, dits «biodéchets»



Depuis 2002, le Syndicat Centre Hérault est engagé dans la collecte séparée des déchets de cuisine appelés aussi biodéchets afin de répondre aux objectifs nationaux de valorisation matière et aux besoins locaux en matière organique (viticulture, maraîchage, particuliers...).

En 2003, pour valoriser ces déchets, le Syndicat a créé une plateforme de compostage, en concertation avec les professionnels et les particuliers. Depuis, cette installation complète les filières classiques mises en place pour le traitement du verre, des journaux-papiers, des emballages ménagers, du carton, de la ferraille, des déchets toxiques.

La collecte et la valorisation des biodéchets permet au Syndicat Centre Hérault de favoriser le développement de son territoire et une dynamique d'économie circulaire. Ainsi, les biodéchets collectés, puis transformés en compost, fertilisent les sols de la région ; ils sont gérés par des emplois locaux non délocalisables qui travaillent en synergie avec le monde agricole de proximité.

Les biodéchets ? Mais qu'est-ce que c'est ?

Les biodéchets sont les déchets alimentaires ou de cuisine, produits par les ménages. Ils peuvent être classés en trois groupes :

- les déchets de cuisine : épluchures, restes de fruits et légumes, de repas...
- les autres déchets organiques : sachets de thé, infusettes, marc de café, serviettes en papier, essuie tout...
- les petits déchets verts : fleurs fanées, petites tailles ou tontes.

Chaque semaine, nous produisons plus de 1,5 kg de biodéchets par personne. Ceux-ci sont biodégradables : ils peuvent être triés, collectés puis valorisés sous forme de compost.



5 moments clefs pour les biodéchets



1. LA PRODUCTION

Les biodéchets représentent 36% du poids des déchets ménagers d'une famille.
(source : Ademe)



2. LE TRI «À LA SOURCE»

par les ménages grâce au matériel fourni par la collectivité, notamment le bac vert (participation citoyenne).



3. LA COLLECTE PUIS LE DÉPÔT

sur la plateforme de compostage du Syndicat Centre Hérault, certifiée ISO 14001 et 9001 pour sa gestion exemplaire depuis 2008.



4. LE PROCESS DE COMPOSTAGE

Rigoureux, il répond aux exigences des normes ISO 9001 et ISO 14001. Le compost de qualité obtenu est certifié également depuis 2006 «Matière fertilisante utilisable en Agriculture biologique».



5. LA VENTE DE FERTILISANT NATUREL

Le compost produit est revendu sur place, aux particuliers et aux agriculteurs du territoire, pour enrichir leurs champs, leurs jardins, leurs potagers en matière organique.

La filière des biodéchets : un exemple d'économie circulaire, créateur de débouchés locaux

Quelques chiffres !

- 2 813 tonnes de biodéchets collectées par le Syndicat Centre Hérault en 2014, soit 38 kilos/habitant.
- 3 000 tonnes de compost commercialisées, en 2014, sur la plateforme de compostage.
- 320 points tri sur le territoire pour le verre, les journaux-papiers et les emballages ménagers recyclables,
- 11 déchèteries, 1 plate-forme de compostage pour les biodéchets et les déchets verts.

Le Syndicat Centre Hérault et le réseau CompostPlus

Le Syndicat Centre Hérault, pionnier de la valorisation de biodéchets, n'a pas souhaité agir isolément et s'est activement rapproché des acteurs institutionnels, des associations environnementales et des territoires engagés dans des dynamiques similaires.

Il a ainsi compté parmi les membres fondateurs de CompostPlus, le réseau national d'échanges entre élus et techniciens des collectivités engagées dans la collecte séparée des biodéchets. Soutenu par le cabinet de la ministre de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie et par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Compostplus rassemble aujourd'hui 17 collectivités dans la France entière.

CompostPlus a rassemblé les retours d'expérience de ses membres dans « La collecte séparée des biodéchets » www.compostplus.org

RÉSEAU
Compostplus

2

Tout sur la campagne de sensibilisation « Dans une deuxième vie »

Idée forte ! Proposer aux consommateurs de penser aux déchets au moment de l'achat des produits alimentaires, directement sur les lieux de consommation.

Les 4 piliers de cette campagne

1. Un dispositif à grande échelle, implanté sur les lieux d'achats de fruits et légumes

Le Syndicat Centre Hérault, en partenariat avec les grandes et petites surfaces, les primeurs, les magasins bio et les producteurs des marchés du territoire, met en place une grande campagne d'affichage dans les rayons fruits et légumes à partir du 1er septembre pour environ 3 semaines.

Les raisons de ce choix :

Les biodéchets sont composés en grande partie d'épluchures de fruits et de légumes. Les acheteurs de ce type de produits frais sont donc naturellement les premiers concernés par les gestes de tri.

2. Deux grands messages principaux, mis en scène sur des outils de communication et animation installés en lieux de vente :

- Rappeler les règles de tri des déchets de cuisine : « Les biodéchets vont dans le bac vert »
- Sensibiliser les consommateurs au compostage : « Dans une deuxième vie, j'aimerais être du compost »

Le slogan « Dans une deuxième vie... » invite l'acheteur à s'interroger sur le devenir de ce qu'il s'apprête à consommer (recyclage, valorisation), et sur son propre avenir au sein d'une société plus vertueuse, qui gaspille moins.



3. Un partenariat étendu avec les commerçants locaux, synonyme d'une forte dynamique territoriale

De nombreuses surfaces de vente de fruits et légumes et supermarchés sont partenaires de l'opération, qui est, selon les lieux, plus ou moins intense et plus ou moins longue.

9 petites et grandes surfaces (Carrefour contact Clermont / Carrefour contact Paulhan / Hyper U Clermont / Super U Lodève / Intermarché Gignac / Intermarché Le Bosc / Intermarché Clermont l'Hérault / Lidl Saint André / Lidl Paulhan) / 5 magasins bio / 19 primeurs (17 sur marché + 2 statiques) / 17 petites surfaces / 1 producteur local



4. Un partenariat avec BASF pour la mise à disposition de sacs compostables ecovio® dans les rayons primeurs des magasins partenaires

Pour mobiliser encore davantage les citoyens de son territoire, le Syndicat Centre Hérault s'est rapproché de BASF France, pour développer un sac compostable facilitant le geste de tri.

Ces sacs, disponibles dans les points de vente partenaires, auront un double usage :

- en magasin, pour emballer les fruits et légumes lors de l'achat,
- à la maison, au moment du tri des biodéchets : les consommateurs pourront les utiliser pour stocker leurs biodéchets. Une fois pleins, sacs et biodéchets seront jetés ensemble dans le bac vert. Ensuite, ils se dégraderont pour donner du compost.

Ces sacs ecovio® offrent la même qualité de service que les sacs en plastique traditionnels. Ils sont solides, hygiéniques et étanches pendant l'achat et le stockage des aliments.



Le bio-seau BASF

BASF met également à disposition un bio-seau vert et blanc d'une capacité de 7 L environ. 500 foyers test vont être équipés de ce bio-seau en septembre 2015.



« Le sac compostable en film biodégradable est devenu presque indispensable aujourd'hui. Son utilisation facilite le transfert des déchets alimentaires depuis la cuisine vers le bac de collecte. (...) En compostage, ces sacs se biodégradent au cours du process sans impacter la qualité du compost. »

La collecte séparée des biodéchets » / Compost Plus

3

Transformer les biodéchets en ressource : un enjeu d'avenir

L'économie circulaire : un nouveau modèle en plein développement

La société dans son ensemble est en passe de faire évoluer son modèle...

- de l'économie linéaire : « j'utilise une ressource pour fabriquer un produit > je le consomme > je le jette »,
- à un modèle d'économie circulaire : « j'utilise une ressource durable pour fabriquer un produit > je le consomme > je réutilise tout ou partie de ses déchets pour fabriquer autre chose ».

L'économie circulaire est fondée sur l'économie des ressources, et donc sur le fait de donner une seconde vie aux produits par le réemploi ou le recyclage. Dans de très nombreux domaines et secteurs (produits, services, énergie...), les opportunités sont nombreuses, créatrices de croissance verte et d'innovations.

Dans le domaine des déchets ménagers, l'économie circulaire repose notamment sur une valorisation maximale des biodéchets, afin de produire en proximité une nouvelle ressource disponible localement, abondante et de qualité.

Le compostage des biodéchets est la seule filière de recyclage qui permette à l'utilisateur de récupérer directement le produit de son tri. Il permet également de revitaliser les sols de la région ; les biodéchets sont plus riches en nutriments, notamment en azote, que les déchets verts, et permettent d'obtenir un amendement plus fertilisant.

La nécessaire implication des citoyens

On constate aujourd'hui, malgré l'accroissement de la population locale, un tassement des quantités collectées. Depuis 3 ans, le tonnage a diminué d'environ 5% ce qui représente 50 à 100 tonnes de moins par an.

Cette tendance à la baisse est synonyme du fléchissement du geste de tri.

Le Syndicat Centre Hérault souhaite donc augmenter en volume la collecte tout en améliorant également la qualité : certains usagers utilisent encore la collecte des déchets de cuisine comme une collecte de déchets de jardin, en mettant dans leur bac vert les tontes de pelouse, la taille d'arbustes, ...

Par ailleurs, l'amélioration du tri des biodéchets est indispensable pour atteindre l'objectif de 55% de valorisation des déchets ménagers à l'horizon 2020 dans le cadre de la loi de transition énergétique.

Valoriser plus pour demander moins (d'impôts)

Augmenter le tonnage des biodéchets valorisés permet logiquement de diminuer la quantité des déchets dits « ultimes », qui doivent être enfouis sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du Syndicat Centre Hérault.

Or, le coût de l'enfouissement est cher et augmente régulièrement, du fait du renforcement des exigences réglementaires et de l'accroissement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

La collecte séparée et la gestion locale des biodéchets permet de mieux maîtriser la pression fiscale exercée sur les citoyens.

Une forte dynamique locale, nationale et internationale

Depuis fin 2009, le Syndicat Centre Hérault s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets avec l'Ademe. Il est actuellement dans sa dernière année de conventionnement et souhaite poursuivre son engagement en faveur de la réduction des déchets. Dans le cadre de ce programme, de nombreuses actions de sensibilisation des consommateurs ont été menées, en partenariat avec les enseignes de distribution alimentaires locales.

Au niveau national, la loi de transition énergétique pour la croissance verte vise la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Le Syndicat Centre Hérault a répondu à l'appel à projets « territoires zéro déchet zéro gaspillage » lancé par Ségolène Royal, qui a suscité près de 300 manifestations d'intérêt dans les territoires. Fin décembre 2014, 58 territoires ont été désignés lauréats, dont le Syndicat Centre Hérault représentant seul la région Languedoc-Roussillon.



4

ecovio® : découvrir les avantages du sac compostable

BASF France a fourni spécialement, en partenariat avec le Syndicat Centre Hérault, les sacs compostables ecovio® proposés dans les magasins pendant la campagne de communication.

Le sac plastique ecovio® se composte aussi bien qu'une épilure de pomme !

Comment ?

- ecovio®, c'est une matière biodégradable développée par BASF.
- Les bactéries et les micro-organismes qui « fabriquent » le compost sont parfaitement capables de dégrader entièrement le bioplastique ecovio®, au même titre qu'un déchet organique (une épilure de pomme par exemple). Ce processus de décomposition totale dure environ 4 semaines dans une plateforme de compostage.
- À l'issue du cycle de compostage, il ne reste aucun micro-fragment et le compost obtenu est de bonne qualité. Il peut être utilisé en agriculture conventionnelle comme en agriculture biologique.

Double certification pour ecovio®

Une organisme indépendant français (NF 13432) et une norme européenne (2002/72/EC) certifient la compostabilité des sacs ecovio®



La particularité du film bioplastique ecovio®

Ce bioplastique est partiellement composé d'un matériau renouvelable. Il s'agit de l'APL, un acide polylactique fabriqué à partir de maïs. BASF mène des recherches à l'échelle internationale pour augmenter progressivement la part de composants d'origine renouvelable dans ses sacs compostables, avec l'objectif, à long terme, d'atteindre 100%.

Les sacs plastiques traditionnels bientôt interdits en supermarchés

La loi transition énergétique (TE), qui a été votée en juillet 2015, prévoit l'interdiction des sacs de caisse (en plastiques traditionnels) en 2016. Les sacs destinés aux fruits et légumes ainsi qu'aux viandes et poissons devront être constitués de plastiques bio compostables en 2017.

Le décret d'application qui définit les caractéristiques techniques des sacs compostables est actuellement en cours d'élaboration au Ministère de l'Écologie, de développement durable et de l'énergie. Ce texte inquiète la filière bioplastique. En contradiction avec l'esprit de la loi adoptée, il pourrait remettre en cause le développement de cette filière pourtant génératrice d'emplois.

Les bioplastiques de BASF

La gamme des produits fabriqués à partir d'ecovio® est très large, avec de nombreuses variantes de films souples, semi-rigides ou rigides.

Des articles divers et variés peuvent être produits à partir d'ecovio® : films de paillage agricole, gobelets, capsules de café, paille à boire, boîte à sandwich...etc

BASF utilise de plus en plus les matières renouvelables pour fabriquer les produits de la cosmétique, des plastiques pour l'automobile en plus du secteur de l'emballage.

Contact presse :

Elise BESSON, chargée de communication
Syndicat Centre Hérault
Route de Canet 34800 ASPIRAN

Tél. : 04 67 88 44 96

Mail : elisebesson@syndicat-centre-herault.org